Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-69_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
05/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **23**

OBJET :
69 - JURIDIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES POUR LA FOURNITURE DE REPAS ET DE GOUTERS AU GROUPE SCOLAIRE DE LA CLERY ET AU MULTI ACCUEIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Cecilie GROSSET, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, M. François PARZYJAGLA, Mme Nathalie ROUX et M. Alexandre SCHER.

Etait représenté :
M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :
Mme Emmanuelle WAMBERGUE
M. Frédéric JULLY
M. Fahem Idir DJERA
M. Lloyd MENARD

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-4-1 (II) ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L. 211-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées en date du 24 septembre 2026 autorisant la production et la fourniture de repas aux communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de services à intervenir entre la Communauté de Communes des Quatre Vallées et la Commune de Ferrières en Gâtinais portant sur la fourniture de repas et goûters à destination du groupe scolaire de la Cléry et du Multi Accueil ;

Considérant que la commune est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service public de la restauration scolaire à destination des élèves de son école publique et des enfants du Multi Accueil ;

Considérant que la Communauté de Communes des Quatre Vallées dispose, via sa cuisine collective, de capacités de production lui permettant de fournir des repas de qualité répondant aux besoins de la commune ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5211-4-1 du CGCT et à la jurisprudence administrative, cette convention constitue une coopération purement administrative, dont le tarif des repas est établi sur la base exclusive du coût de revient réel de production, excluant toute finalité lucrative ou position d'opérateur sur un marché concurrentiel ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-69_2026-DE

Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention de prestation de services d'une durée de 6 ans ;

Conformément aux modalités financières négociées et inscrites dans la convention, les tarifs applicables pour l'achat des prestations auprès de la cuisine collective de la Communauté de Communes des Quatre Vallées sont fixés comme suit :

1. Repas servis sur place

Catégorie	Tarif 2026/2027
Adulte midi (y compris APF)	8,00 €
Élémentaire	7,35 €

2. Repas livrés

Catégorie	Tarif 2026/2027
Multi-accueil	4,30 €
Maternelle	4,65 €
Élémentaire	4,65 €
Adulte soir - APF	6.20 €

3. Goûters livrés

Catégorie	Tarif 2026/2027
Périscolaire	0,70 €
ALSH	0,70 €

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déclaré officiellement, la tarification applicable serait divisée de 50%.

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de prestation de services à intervenir avec la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour la fourniture de repas et goûters au groupe scolaire de la Cléry et au Multi Accueil,

- **D'ACCEPTER** la tarification ci-dessus énoncée pour la livraison des repas enfants, repas adultes et goûters,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents y afférents.

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 29 septembre 2026

Le Maire

Gérard LARCHERON

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT